



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 Juin 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, LAVISSE Aurélie - **COULOMBS** : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : LEVERT Roger – **CULLY** : DE SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : BOURDON Thierry, LAURENT Philippe - **REVIERS** : HUYGUE-BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Représenté :

CREULLY : BÉRON Jean-Paul.

Excusé :

REVIERS : GUERIN Daniel.

Absent :

THAON : GOSSIEAUX Emmanuel.

Secrétaire de séance : FERAL Pierre.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation de RESEAU et de la charte d'entretien des espaces publics par une animatrice de ce Syndicat
2. Parking du gymnase et du collège de Creully
3. Extension de la champignonnière de Creully
4. Réforme territoriale
5. Questions diverses et échanges.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 16 Mai 2011.

Il est précisé que le délai de quatre ans obligatoire pour la réalisation des travaux de réhabilitation des installations d'ANC ne concerne que celles classées en priorité 1, à l'exclusion de celles classées en priorité 2 (paragraphe sur le SPANC, p.4).

1. PRESENTATION DE RESEAU ET DE LA CHARTE D'ENTETIEN DES ESPACES PUBLICS

par les intervenants : Marie BACHET, responsable Cellule animation RESEAU et Nina BAUDEMONT, animatrice.

Réseau, Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen, créé en 1999, est chargé de produire et de gérer les ressources en eau destinées à l'alimentation. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement et de protéger ou reconquérir la qualité de la ressource en eau. Le territoire d'intervention compte 30 collectivités, 96 communes, 300 000 habitants. Les moyens utilisés sont le développement de grands travaux d'infrastructures (raccordement et usine de traitement de l'eau) et des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau. C'est de ce dernier volet qu'est chargée la cellule d'animation.

Le territoire d'action de la cellule d'animation recoupe la partie Est d'Orival, où se trouvent six points de captage d'eau classés prioritaires par le Grenelle de l'Environnement (à Fontaine-Henry, Amblie et Thaon).

Ses missions :

- Veiller au respect des normes de qualité des eaux distribuées quant à la quantité de nitrates et de produits phytosanitaires.
- Aider les agriculteurs, les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les particuliers à mettre en oeuvre la réglementation et à modifier leur pratique de desherbage. Il s'agit de les conduire à abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires et à adopter un desherbage mécanique ou thermique ou encore à créer certains aménagements. Cette action peut être formalisée par une charte d'entretien passée avec les intéressés volontaires qui pourront ainsi recevoir un appui technique (formation des agents...) et financier (90% pour le niveau 1). Il existe trois niveaux d'engagement :
 - Traiter mieux : dans le délai d'un an, par une mise en conformité et une sensibilisation auprès des habitants
 - Traiter moins
 - Ne plus traiter chimiquement du tout.

Les collectivités sont invitées à se manifester pour bénéficier d'une formation destinée aux agents. Des crédits ont été ouverts au budget de la CdC pour cette dépense.

2. PARKING DU GYMNASSE ET DU COLLEGE DE CREULLY

Afin de rendre possible les travaux d'aménagement du collège et la construction du gymnase, prévus début 2012, il est nécessaire d'aménager, pour la fin de cette année, une zone stabilisée permettant l'implantation des locaux de chantier et ouvrant une voie praticable aux engins. Celle-ci sera la voie d'accès définitive des bus, qui sera utilisable dès la réalisation des travaux afin de désengorger la rue Guy de Maupassant.

Les travaux du parking seront scindés en deux :

- une première phase fin 2011, qui inclura une partie de l'accès du type "tourne à gauche" sur la RD 82,
- une deuxième phase postérieure aux travaux de construction du collège et du gymnase et qui fera suite à la deuxième demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire (possible à partir d'octobre 2013).

Les travaux feront l'objet d'un seul appel d'offres avec une tranche ferme correspondant à la première phase et une tranche conditionnelle correspondant à la deuxième phase.

Descriptif et estimatif du projet en € HT :

- ✓ parking de 153 places : 169 010 €
- ✓ voie de desserte et de stationnement du bus : 186 049 €
- ✓ cheminement piétonnier : 24 975 €
- ✓ borduration : 18 450 €
- ✓ réseau d'eaux pluviales et bassin : 48 365 €
- ✓ piste d'athlétisme : 59 972 €
- ✓ travaux divers et préparatoires : 102 500 €
- ✓ accès "Tourne à gauche" sur la RD 82 : 95 119 €

La première tranche est estimée à 150 000 € HT, la deuxième phase à 554 441 € HT, soit un total de 704 441€ HT, 842 512 € TTC, hors maîtrise d'œuvre, dossier de permis d'aménager (devis de 4 021 €), dossier loi sur l'eau, fouilles archéologiques éventuelles etc.

Le projet pourrait être éligible aux subventions du Conseil général suivantes (sous réserve de l'accord des commissions correspondantes) :

- ✓ Contrat Départemental de Territoire : 50 % de 704 441= 352 220 €

- ✓ Abord des collèges : 90 000 €
 - ✓ Piste d'athlétisme : 50% de 59 972 € = 29 986 €
 - ✓ Bordures de trottoirs : 2 430 €
 - ✓ Amendes de police pour l'aire de stationnement : 17 500 €
- Soit un total approximatif de 492 136 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'engager les travaux d'aménagement du parking du gymnase et du collège, selon les modalités et conditions décrites ci-dessus, de lancer la consultation des entreprises et de solliciter toute subvention possible, au moment opportun, auprès du Conseil général.

3. EXTENSION DE LA CHAMPIGNONNIERE DE CREULLY :

Le Directeur de la Société "Les Champignons de Normandie" souhaite augmenter la capacité de production de la champignonnière de Creully, afin de répondre à une demande croissante des consommateurs. Ainsi, la construction d'une deuxième unité de production, évaluée à 4 millions d'euros, est projetée pour fin 2012. Cette extension engendrerait la création d'une trentaine d'emplois.

Le Conseil régional envisage d'apporter une aide économique. Cette aide est conditionnée par un soutien de la Commune et/ou de la Communauté de communes.

L'accompagnement financier de la CdC pourrait prendre la forme d'un investissement tel que la réalisation d'une raquette permettant l'accès à cinq ou six artisans et la viabilisation (assainissement, gaz, électricité, eau, téléphone). En matière d'assainissement, il faut préalablement vérifier la capacité de la station d'épuration de Creully (il reste actuellement une capacité de cinq cents équivalents habitants non encore affectée) et prévoir les besoins futurs des communes desservies (Creully, Lantheuil et St Gabriel-Brécy). Les besoins de la champignonnière correspondent à 90 équivalents habitants.

Il est rappelé qu'une dépense de 360 000 € avait été prévue pour une raquette dans la programmation des investissements de la mandature et qu'aucun investissement important n'a encore été réalisé dans le cadre du développement économique. Sur les 360 000 €, le Président propose de mobiliser seulement 150 000 € pour la réalisation de la raquette et la viabilisation de la parcelle destinée à la champignonnière. Il ajoute que même si le retour sur investissement sera très limité, il est vertueux de créer de l'emploi, de favoriser la consommation de produits français et d'éviter la délocalisation. Le conseil communautaire émet des doutes sur les réelles retombées des créations d'emplois sur la population d'Orival. Il demande que le directeur de la

champignonnaire s'engage par écrit à recruter de préférence des habitants de la CdC.

A l'unanimité, autorisation est donnée au Président de poursuivre la discussion. Une décision sera prise au conseil communautaire du 11 Juillet.

Une visite de la champignonnaire est prévue au cours de la première quinzaine de juillet.

4. REFORME TERRITORIALE :

Le nombre et l'enchevêtrement des périmètres des structures intercommunales rendent peu lisible pour le citoyen la mise en oeuvre des politiques locales. C'est la raison pour laquelle la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

La loi fixe les orientations à prendre en compte :

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants
- la définition de territoires pertinents, qui pourront être appréhendés à partir des bassins de vie, des unités urbaines et des schémas de cohérence territoriale
- la rationalisation des structures, notamment des syndicats, en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable
- l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière, notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées à des intercommunalités
- la réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Dans le respect de ces principes, le Préfet a élaboré le schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados qui sera soumis aux organes délibérants des communes, des EPCI et des Syndicats, comme l'a prévu le législateur. Ce document sera ensuite transmis aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale qui disposeront d'un délai de quatre mois pour se prononcer. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure de concertation que le schéma sera arrêté et opérationnel.

Les propositions pour le Calvados :

- rattachement des communes isolées de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint André sur Orne à la communauté d'agglomération de Caen la Mer d'une part, de la commune de Carcagny à la communauté de communes du Val de Seulles d'autre part
- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre dans l'objectif de conforter les deux pôles urbains majeurs du département, Caen et Lisieux :
 - par une extension de périmètre de la communauté d'agglomération de Caen la Mer en intégrant la CdC des Rives de l'Odon (6 186 habitants, 3 communes)
 - par une fusion de la CdC de Lisieux Pays d'Auge (de moins de 5 000 habitants) avec celle de Moyaux Porte du Pays d'Auge.
- La réduction du nombre de Syndicats, en particulier :
 - ceux d'alimentation en eau potable, dans l'objectif d'assurer un approvisionnement de qualité tant sur le plan sanitaire que quantitatif, en rationalisant la gestion de la production et de la distribution et en mutualisant les investissements.
 - Ceux d'assainissement des eaux usées en vue d'obtenir une vision mutualisée des systèmes d'assainissement, une unicité des circuits de décision et une amélioration de la gestion du service rendu à l'usager.

En outre, le Préfet demande aux communautés de communes de réfléchir à des possibilités de regroupement.

Un groupe de réflexion, constitué de Jacky CARRE, Jacques DESOULLE, Pierre FERAL, Aurélie LAVISSE, Gérard LEU et Richard MAURY est créé. Il se réunira début juillet dans le but de mener une réflexion sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet, sur une éventualité de regroupement avec une autre CdC et sur la représentativité des communes dans la CdC.

La réforme territoriale s'appliquera en 2014.

5. QUESTIONS DIVERSES

Projet de construction du groupe scolaire de Coulombs

Le projet de PLU de Coulombs ayant été arrêté par le conseil municipal, un compromis de vente relatif à l'achat du terrain pourra être signé prochainement, incluant la condition suspensive de la validité du PLU par le Préfet.

Une rencontre avec le Notaire a permis de définir les conditions d'acquisition : 5 300 m² affectés à la construction pour un prix de 2.70 € le m² et 4 700 m² d'espaces verts aux prix de la terre agricole (1.40 le m²), soit un total approximatif de 25 000 €.

Le projet se réalisera sur deux années budgétaires afin de bénéficier d'une double attribution de D.E.T.R. :

- 1/ l'achat du terrain, la réalisation des VRD et la construction du restaurant scolaire
- 2/ la construction du bâtiment.

Etat d'avancement de la construction du groupe scolaire du RPI de Lantheuil :

Le planning est respecté, ce qui permet d'espérer le clôt et le couvert pour la fin du mois de Juillet.

Travaux de voirie 2011 :

Afin de prendre en compte les récentes délibérations de certaines communes, la composition de la commission d'appel d'offres du groupement de commande a été légèrement modifiée. Elle comprend les membres suivants :

Collectivité	Membres titulaires	Membres suppléants
Creully	DUCROQUET Patrick	GILOT Edmond
Fontaine-Henry	CAILLERE Philippe	BARBIER Thierry
Martragny	LAURENT Philippe	JAHOUEL René
Reviere	GUERIN Daniel	DERAINE Jean-Jacques
Rucqueville	DIOT Vincent	VALOT Jean-Luc
Thaon	MAURY Richard	ISABEL Jean-Pierre
CDC d'ORIVAL	DESOUILLE Jacques	DE SEZE Jean-Charles

Cette commission s'est réunie ce jour pour l'ouverture des plis. Le président en donne les résultats et précise qu'elle se réunira de nouveau après l'analyse des offres, le 4 juillet prochain, pour attribuer les lots.

A la suite du contrôle des usagers du CV1 effectué à Amblie entre 7h30 et 20 heures, dans le but de vérifier le caractère extra communal, voire extracommunautaire du trafic, il a été comptabilisé plus de 700 véhicules dont à peine 10% sont originaires d'Amblie.

Mise en sécurité de l'école et de la Mairie de Coulombs :

Des chicanes, un rétrécissement de chaussée, des cheminements piétonniers et un dispositif pour circulation alternée seront mis en place pour la rentrée scolaire 2011. Le stationnement des véhicules s'effectuera à une certaine distance de l'école.

SPANC

Des groupes d'une trentaine de particuliers volontaires à la réhabilitation de leur assainissement non collectif seront prochainement constitués.

La séance est levée à 22h50.